

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la commune de

MARCILLY LE CHATEL du 7 novembre 2025

Présents :

GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, ROCHIGNEUX Didier, SEFERIAN Sandrine et COHAS Régine. GRANGE Jean François arrivé à 20h15

Pouvoirs :

JOUIN Nicolas pouvoir donné à ROCHIGNEUX Didier ; GIBERT Marie-Anne pouvoir donné à DUCHEZ Stéphane

Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie, MASSACRIER Marie-Claude

Secrétaire de séance : COHAS Régine

Début de séance à 20h00.

1. Finances :

Décision modificative : Présentation des modifications nécessaires du budget 2025, à la suite d'un besoin de remplacement de personnel et de l'emprunt à contracter.

Il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits au budget 2025 pour le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » ainsi que pour pouvoir contracter un prêt relais sur 2 ans dans l'attente du versement des subventions et du remboursement d'une partie de la T.V.A. pour les travaux de la salle des fêtes.

Sur le budget général 2025 :

- Section de fonctionnement

Dépense cpte 618/011 (divers services extérieurs) - 5 000 €

Dépense cpte 6413/012 (Personnel non titulaire) + 5 000 €

- Section d'investissement

Dépense cpte 2138/21 (autres constructions) + 650 000 €

Recettes cpte 1641/16 (emprunts) + 650 000 €

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Choix emprunt projet salle des fêtes

Il est présenté au conseil municipal le plan de financement de l'opération de la salle des fêtes :

PLAN DE FINANCEMENT Salle d'animations 2025 2026				
DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	POSTES DE RECETTES	Montant TTC
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'oeuvre / AMO	122 371,92 €	146 846,30 €	Etat	205 358,00 €
Travaux (selon APD)	790 552,21 €	948 662,65 €	Région	100 000,00 €
Matériel et équipement	34 358,00 €	41 229,60 €	Département	100 000,00 €
Assurance dommage ouvrage	13 693,86 €	16 432,63 €	LFA	62 867,00 €
			S.I.E.L	20 000,00 €
			FCTVA	162 342,33 €
			Fonds propres	302 603,85 €
			Emprunt 15 ans	200 000,00 €
TOTAL	960 975,99 €	1 153 171,18 €	TOTAL	1 153 171,18 €

Analyse financière

Dépenses	TTC	Financement	
Etudes	146 846.30 €	Subventions	488 225.00 €
Travaux	948 662.65 €	Minoration des subventi	-30 000.00 €
Equipements	41 229.60 €	recup TVA	162 342.33 €
Assurance	16 432.63 €	Apport commune néces	532 603.86 €
Total TTC	1 153 171.19 €		1 153 171.19 €
		Déjà financé 2025	58 019.92 €
		Apport commune restan	474 583.94 €

650 567.33 €

Crédit proposé

Durée 15 ans	Emprunt	Commune financement direct	Taux	Coût du crédit	Frais de dossier
	200 000.00 €	274 583.94 €	3.59 %	57 747.51 €	50.00 €
Budget 2025 voté		Dépenses	Recettes		
	Investissement	450 000.00 €			
	Emprunts		217 000.00 €		
Réalisé au 23 10 2025	Investissement	58 019.92 €			
	Apport communal RAR		174 980.08 €		

Plusieurs demandes de prêts ont été réalisées auprès de La caisse des dépôts et consignations, du crédit agricole, de la poste et de la Caisse d'Épargne.

Après avoir rencontré ces agences bancaires et suite à l'étude de la situation de la commune établie par le trésor public pour connaître notre capacité d'emprunt, il est proposé au conseil 3 variantes :

1^{ère} variante :

Prêt de la caisse d'épargne Échéances constantes :

Prêt à taux fixe de 3,61 % pour un montant de 200 000 € sur 15 ans

2^{ème} variante :

Prêt de la caisse d'épargne Amortissement constant :

Prêt à taux fixe de 3,59 % pour un montant de 200 000 € sur 15 ans

Frais de dossier 50 €

Montant des échéances de 5 128,33 € à 3 363,45 € par an : soit de 19 974,82 € en 2027 à 13 752,16 € en 2040

Coût total du crédit 57 747,51 €

Phase de mobilisation 4 mois

Remboursement anticipé possible moyennant une indemnité actuarielle

3^{ème} variante :

Prêt de 200 000 € de la caisse d'épargne basé sur le taux du livret A sur 15 ans.

Après discussion des membres du conseil, la proposition de la deuxième variante est retenue

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Réalisation d'un contrat de Prêt Relais auprès de la caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche pour permettre le financement des travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente dans l'attente du versement des subventions et du remboursement d'une partie de la T.V.A.

Montant : 650 000 € (possibilité de scinder cette somme en plusieurs contrats)

Mise à disposition des fonds : Versement intégral des fonds en une seule fois à la demande de l'emprunteur et au plus tard 4 mois à compter de la date de signature du contrat de prêt.

Durée du prêt : 24 mois à compter de la mise à disposition des fonds

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 2,71 %

Base de calcul : 30/360

Frais de dossier : 50 € par contrat

Remboursement : possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition. Remboursement sans indemnité.

Le conseil municipal délibère pour que Mr le maire puisse entreprendre un prêt relais sur 2 ans de 650 000 € à un taux de 2.71 % en une fois ou possibilité de le scinder en plusieurs contrats en fonction des frais à rembourser et de la temporalité.

VOTE : POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	------------	----------------

2. Acquisition foncière – convention EPORA :

Suite au dernier conseil, EPORA est venue visiter la parcelle se situant à Marcilly le Châtel au 41 rue du pavé cadastré section B n° 1568 et n° 516 au prix de 190 000 € et a fait savoir que cette société est prête à préempter pour réaliser les études pour l'aménagement de cette zone en intégrant les bâtis communaux au nom de la vitalité économique en Co construction avec la commune.

Délibération pour la délégation d'exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U) à l'EPORA sur la parcelle au 41 rue du pavé cadastrée section B n° 1568 et n° 516 au prix de 190 000 €

VOTE : POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	------------	----------------

3. Divers :

- **Voirie :** Travaux de voirie en 2026- VC11 Rue du Ravat pour un montant de 69 694.55€ TTC Ces travaux sont pris sur l'enveloppe de voirie et éclairage public communale d'investissement dont le montant annuel récurrent est de 75 854.00€ TTC

- **Info :** Les travaux ont été réalisés au vieux bourg Caniveau CC2 pour un montant 6 869,97 € TTC.

- **Nouvelle convention fourrière animale LFA :**

La prestation fourrière intercommunale a pris fin le 31/10/2025. Il est proposé au conseil municipal que la commune confie au Domaine du Bost (Mr Quentin DUCLOS) sur la commune de Mornand en Forez le soin de prendre en charge et de transporter, les chiens et les chats trouvés sur son territoire. Cette prestation doit faire l'objet d'une convention. La présente convention est conclue pour la période allant de la date de signature jusqu'au 31/10/2026. Elle pourra être reconduite par décision notifiée au plus tard le 1er septembre avant l'échéance annuelle.

Le conseil municipal déplore que la prise en charge soit seulement pendant les heures d'ouverture c'est-à-dire de 9h00 à 18 h 00 du lundi au samedi et soit fermée le dimanche et jours fériés.

VOTE : POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	------------	----------------

Dates à retenir

Cérémonie du 11 Novembre à 11h30

Prochain conseil municipal :

Mercredi 17 décembre 2025 à 20h00

Vœux du Maire et du conseil municipal

Vendredi 9 janvier 2026 à 20h00 à la Salle d'évolution à l'école

La séance est levée à 21h30.